

## Renouvellement de dossier périscolaire et ALSH

Pour la rentrée scolaire 2021 / 2022, il est **impératif** de renouveler le dossier d'inscription périscolaire de votre enfant. Vous avez la possibilité de nous transmettre votre dossier de renouvellement d'inscription périscolaire :

- par mail à l'adresse [polejeunesse@sangonis.fr](mailto:polejeunesse@sangonis.fr),
- par le portail famille via l'onglet « nous contacter » ou via l'onglet Espace Famille puis « Pièces Justificatives »,
- Via la boîte aux lettres du Service Jeunesse (située dans le sas d'entrée de la Mairie) ou la boîte aux lettres de la Mairie (hors horaires d'ouverture)

### MERCI DE PRIVILEGIER LES ENVOIS ELECTRONIQUES

Vous pouvez désormais modifier directement en ligne vos coordonnées et les différentes informations vous concernant sur le portail famille. Nous recevrons une notification de vos modifications et vos droits seront réactivés.

Je soussigné, ..... responsable légal de l'enfant, .....

Maternel     Primaire     Adolescent,

- N° de téléphone parents :            Père : .....            Mère : .....

- Nom assurance : ..... N° de contrat : ..... date échéance : .....

- Médecin traitant : ..... N° de tel : .....

- Allergies : ..... Nécessitent-elles un PAI ?  oui  non (si oui les parents fournissent le repas complet de substitution).

- Pratique alimentaire :  Normal                       Sans Porc                       Sans viande

### **Certifie pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.**

Je déclare exact les renseignements portés sur ce coupon et les mises à jour effectuées sur le portail famille (données enfants, parents, personnes à contacter, informations complémentaires....) et autorise le responsable de l'ALP/ALSH à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Fait à Saint André de Sangonis, le .....

Signature

Les données fournies sont soumises au Règlement Général sur la Protection des Données et ne seront pas transmises à des tiers.

### **RAPPEL OBLIGATOIRE des pièces à fournir (si papier, uniquement des photocopies, pas d'originaux) :**

- Certificat médical attestant des vaccins à jour
- Attestation d'assurance périscolaire et extrascolaire 2021/2022 (**seulement pour les enfants non scolarisés au sein des écoles publiques de Saint André**)

### **DOCUMENT A RETOURNER IMPERATIVEMENT AVANT LE 11 JUIN 2021**

